RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Créteil, le 9 juin 2017

Le délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs
Mesdames, Messieurs les Directeurs

Rectorat

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Affaire suivie par
Gabrielle GROSCLAUDE

Téléphone
01-57-02-66-73
Mél
ce.daac@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Objet : *Lycéens et apprentis au cinéma* en Île-de-France 2017-2018

Après « École et cinéma » et « Collège au cinéma », le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » est la troisième étape d'un parcours d'éducation au cinéma, au cours duquel les lycéens vont accéder progressivement à l'autonomie de leur pratique de spectateur.

Porté par les professeurs et leurs partenaires professionnels, le dispositif permet aux lycéens et apprentis de découvrir sur le temps scolaire des œuvres cinématographiques exigeantes présentées en version originale et en salle de cinéma. L'enjeu est de s'adresser à eux comme spectateurs, de les inviter à accueillir ces films, de mettre en valeur leur propre cinéphilie considérablement encouragée par la diversification des écrans. Le travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels au cours de l'année permet de conjuguer connaissances, pratiques et rencontres afin de faire évoluer le regard des élèves sur des cinématographies méconnues d'eux.

La loi de refondation de l'école de la République s'est donné comme une de ses cinq priorités l'éducation artistique et culturelle, et comme moyen, la mise en place d'un parcours culturel de l'élève. Le dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma* s'inscrit dans le volet culturel du projet d'établissement, il mobilise les équipes pédagogiques pluridisciplinaires pour mettre en œuvre ce parcours, en partenariat avec le cinéma de proximité.

Mis en place par la région Île-de-France, il est reconduit pour l'année scolaire 2017-2018, en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée et le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Île-de-France). Il a concerné au cours de la présente année scolaire, dans l'académie de Créteil, 153 lycées et 10 CFA, 823 professeurs et formateurs et 16817 élèves et apprentis.
Le dispositif est coordonné par le groupement solidaire ACRIF-CIP (Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France et Cinémas Indépendants Parisiens), désigné comme opérateur par la Région. Au niveau du rectorat, il est piloté par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC).

L'inscription au dispositif n'est valide qu'au terme de deux étapes :
- La saisie des candidatures en ligne, du 28 août au 14 septembre 2017, via le site du rectorat et de la DAAC.
- Les inscriptions des enseignants aux formations du Plan académique de formation via le logiciel Gaïa, en parallèle, jusqu'au 14 septembre 2017.

Jean-Jacques Paysant

En annexes :
1. La mise en œuvre du dispositif au cours de l'année
2. Procédure pour l'inscription à la formation *Lycéens et apprentis au cinéma* 2017-2018.

En PJ : Document préparatoire à la saisie sur GAIA pour l'inscription à la formation.

Annexe 1: Mise en œuvre du dispositif
Lycéens et apprentis au cinéma 2017-2018

La programmation

Le comité de pilotage régional a sélectionné quatre films sur la liste nationale du CNC et un film parmi ceux soutenus par la Région Île-de-France :

- *M le maudit* de Fritz Lang/ Allemagne – 1931 – 1h45 – noir et blanc
- *Starship Troopers* de Paul Verhoeven/ États-Unis – 1997 – 2h09 – couleur
- *Le dictateur* de Charlie Chaplin/ États-Unis – 1939 – 2h00 – noir et blanc
- *Nouvelles vagues* programme de 5 courts métrages : *Il fait beau dans la plus belle ville du monde* de Valérie Donzelli, *Les veuves de 15 ans* de Jean Rouch, *Tous les garçons s'appellent Patrick* de Jean-Luc Godard, *Mes copains* de Louis Garrel, *La tête dans le vide* de Sophie Letourneur/ France – 1958–2008 – 1h32
- *Sur la planche* de Leïla Milani/ Maroc/France – 2011 – 1h50 – couleur– film régional.

Chaque établissement choisit dans cette liste au minimum trois films. Les professeurs s'engagent à voir avec leurs classes la totalité de leur programmation.

Un professeur coordinateur dans chaque établissement

Un coordinateur, éventuellement, deux quand l'établissement comporte une SEP, est désigné au sein de l'établissement. Le coordinateur est l'interlocuteur privilégié de la coordination régionale et du rectorat (DAAC) tout au long de l'année :

- il transmet les documents, recueille et diffuse les informations dans son établissement ;
- il est consulté et prend contact avec la salle partenaire pour la mise en place des calendriers de projections ;
- il fait part des suggestions et d'éventuelles difficultés, associe les autres enseignants à l'organisation ;
- il transmet les propositions d'actions culturelles à ses collègues inscrits ;
- il communique à la coordination ACRIF un bilan sur le déroulement du dispositif.

La salle de cinéma partenaire

Votre salle de cinéma est un partenaire de proximité à part entière, et, au-delà de l'organisation des séances, elle peut organiser des propositions complémentaires selon vos demandes.

L'inscription au dispositif

L'inscription au dispositif se fait en plusieurs étapes :

1. Saisie de la candidature de l'établissement en ligne du 28 août au 14 septembre sur le site du rectorat et de la DAAC.

2. Inscription collective des enseignants à la formation du 21 août au 14 septembre 2017 par le chef d'établissement, via l'application GAIA (voir partie consacrée à la formation ci-dessous et modalités en annexe 2).

1. **Inscription au dispositif**

Il est possible d'inscrire au dispositif plusieurs classes par établissement. L'ordre d'inscription de ces classes dans le formulaire indique un ordre de priorité. Si vous souhaitez demander l'inscription de plus de 6 classes, prendre contact avec Gabrielle Grosclaude à la DAAC pour argumenter cette demande. Chaque classe inscrite est tenue de voir la totalité des films choisis.
Contact : gabrielle.grosclaude@ac-creteil.fr

L'enseignant coordinateur de l'établissement recevra par mail de l'ACRIF la confirmation de l'inscription de chaque classe le 22 septembre 2017. Si à cette date aucune confirmation ne vous est parvenue, nous vous invitons à contacter l'ACRIF par mail contact@acrif.org ou par tél : 01 48 78 14 18.

2. **Inscription à la formation**

Les enseignants sont accompagnés dans leur démarche pédagogique par un dispositif de trois modules de formation proposé dans le cadre du Plan Académique de Formation par la coordination régionale. Pour garantir la qualité des projets menés en classe, il est indispensable que les professeurs inscrits au dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma,* participent à cette formation.

Module 1 (obligatoire) : présentation des films au programme (OUV0801)
Une journée de projection de l'ensemble des films au programme commentés par un intervenant : présentation des éléments essentiels pour construire le projet pédagogique annuel.
Ce module propose trois sessions d'une journée qui auront lieu avec le même contenu aux dates suivantes : jeudi 5 octobre ou lundi 9 octobre ou mardi 10 octobre 2017.

Module 2 (au moins un enseignant par classe) : formation sur les films au programme (OUV0901)
Il est important qu'au moins un enseignant par classe inscrite au dispositif assiste à ce module de 2 jours.
Les enseignants seront répartis sur 3 sessions de même contenu :
12-13 octobre ou 16-17 octobre ou 6-7 novembre 2017.

Module 3 (facultatif) : Étude d'une question de cinéma (OUV0902)
Cette formation thématique de 2 jours permettra d'approfondir une question de cinéma. Elle se déroulera les 5 et 6 février 2018.

L'ACRIF accompagne les équipes tout au long de l'année

- **La documentation sur les films**

Chaque enseignant reçoit les dossiers pédagogiques des films. Ce dossier est complémentaire de la formation, il est conçu pour permettre aux enseignants de travailler sur les films avec leurs élèves et ainsi de les préparer à la projection.
Chaque élève reçoit un document spécifique de quatre pages comportant synopsis, fiche technique et artistique, ainsi que quelques éléments d'analyse du film, distribué par les enseignants.
Les dossiers enseignants et fiches élèves sont aussi téléchargeables sur le site www.transmettrelecinema.com/

Une brochure de présentation complète du dispositif est adressée à tous les établissements de l'académie à la mi-juin 2017 par l'ACRIF.
Un DVD pédagogique consacré au film régional, *Sur la planche*, sera distribué aux enseignants lors des formations.

- **Des actions complémentaires**

- L'ACRIF propose aux professeurs de bénéficier d'une intervention d'un professionnel du cinéma dans le lycée. Chaque classe inscrite peut bénéficier d'une intervention.
- Les demandes d'intervention se font en ligne sur le site de l'ACRIF (www.acrif.org) ; dans tous les cas, les modalités de l'intervention sont fixées en amont avec l'équipe pédagogique.
- Des projets de parcours de cinéma et de participation à un festival sont élaborés en concertation avec le professeur-coordinateur et la coordination régionale.

Les modalités financières

Selon les termes d'une disposition prise au plan national, il sera demandé aux lycées une participation de 2,50 euros par élève et par film, la Région Île-de-France, la Direction régionale des affaires culturelles et le Centre national du cinéma et de l'image animée prenant en charge financièrement l'édition des copies numériques, les documents pédagogiques à destination des enseignants et des élèves, les actions culturelles proposées aux élèves, et la formation continue des professeurs avec le rectorat.

Les transports restent à la charge des lycées. Néanmoins, après analyse des besoins éventuels de transport des établissements les plus éloignés de leur salle de cinéma partenaire, la coordination régionale pourra prendre en charge ces frais, le plafond pour l'ensemble des départements franciliens étant fixé à 10 % des inscrits.

Annexe 2: Procédure pour l'inscription à la formation *Lycéens et apprentis au cinéma* 2017-2018

Les inscriptions à ce stage sont collectives. Le chef d'établissement inscrit les enseignants par l'intermédiaire du logiciel GAIA entre le **21 août et le 14 septembre 2017 inclus**.
L'inscription à la formation est impérative pour pouvoir participer au dispositif.

La formation pour la mise en œuvre de *Lycéens et apprentis au cinéma* en Île-de-France est conçue comme un parcours composé de 3 modules d'une durée de 1 à 5 jours (voir Annexe 1, Inscription à la formation) :

Module 1, (obligatoire pour tout enseignant participant au dispositif) :
code identifiant **17I0240030**
OUV0801 « Présentation des films au programme » (1 jour).

Module 2, (au moins un enseignant par classe inscrite) :
code identifiant **17A0240317**
OUV0901 « Formation sur les films au programme » (2 jours).

Module 3, (facultatif) :
code identifiant **17A0240317**
OUV0902 « Etude d'une question de cinéma » (2 jours).

Compte-tenu du grand nombre d'enseignants participant au stage, trois sessions sont proposées pour les deux premiers modules. Les professeurs peuvent formuler des vœux de dates, qui ne pourront être pris en compte que dans la limite des places disponibles pour chaque session.
Une convocation sera ensuite émise par la DAFPEN.
Pour des raisons de jauge et de sécurité, les enseignants doivent se présenter au stage uniquement dans le groupe pour lequel ils ont été convoqués. Par ailleurs, il ne sera pas possible de modifier les choix effectués, en raison du délai très court pour émettre les convocations.

Pour inscrire les enseignants à la formation :

Le chef d'établissement inscrit les enseignants aux formations *Lycéens et apprentis en Ile-de-France* du PAF. Afin de faciliter la saisie sur GAIA, le professeur coordinateur du dispositif réunira toutes les informations utiles sur le tableau récapitulatif en PJ (« Document préparatoire à la saisie sur GAIA pour l'inscription à la formation »).

1/ Se connecter à l'adresse sur le portail ARENA
https://externet.ac-creteil.fr/
2/ Saisir le login et le mot de passe de messagerie
3/ Choisir la rubrique de gestion des personnels
4/ Cliquer sur gestion de la formation continue GAIA
5/ Sélectionner GAIA - Accès responsable (GAIA vert)
6/ Cliquer sur « inscription »

- Le chef d'établissement saisit son login
- Cliquer sur « suivant »
- Il saisit son mot de passe
- Saisir le code identifiant du dispositif :
  Code du dispositif :17I0240030 pour le module 1
  Code du dispositif : 17A0240317 pour les modules 2 et 3
  Cliquer sur « Suivant »
- Cliquer sur « ajouter des candidats »
- Saisir le nom de l'enseignant

Ou :

Cliquer sur « Suivant » : la liste de tous les enseignants de votre établissement s'affichera et il vous suffira de sélectionner, dans la liste à gauche, le nom de la personne concernée.

- Cliquer sur « Suivant »
- **Le module 1 étant obligatoire, l'inscription sera automatique, mais il vous faut choisir le groupe.**
  Cliquer sur « Sélectionner les modules du dispositif » Les 3 modules du stage disposent d'un code spécifique (voir document préparatoire à la saisie, en pièce jointe, pour connaître le code des modules).
- **À chaque fois, cocher le module et choisir le « groupe » sur lequel vous souhaitez inscrire l'enseignant**
- Cliquer sur valider puis sur Ok
- Cliquer sur ajouter des candidats si vous avez d'autres personnes à inscrire...

Vous pouvez accéder à une aide en ligne grâce au lien suivant :
http://caform.ac-creteil.fr/telechargement/les_inscrip_list.pdf

Pour des questions sur la saisie, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la DAFPEN au 01 57 02 67 80 ou ce.dafpen@ac-creteil.fr

Pour des questions concernant la formation, prendre contact avec Gabrielle Grosclaude, conseillère cinéma à la DAAC au 01 57 02 66 73 ou par courriel à gabrielle.grosclaude@ac-creteil.fr